

Ville de
VILLERUPT



LIVRET DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



EDITO DU MAIRE

Je tenais avant toute chose à te féliciter !

Tu as été élu.e au Conseil Municipal des Enfants, bravo à toi !

Au-delà de ta belle victoire, je voulais également te féliciter pour ton engagement républicain, ta volonté d'agir pour notre ville et ton intérêt pour la démocratie locale à travers le fonctionnement de nos institutions. Ta jeunesse, ton envie et tes idées seront pour notre commune une force supplémentaire et permettront, très prochainement, d'élaborer des projets d'intérêt général qui renforceront encore notre volonté d'agir.

Aujourd'hui les candidats au poste de Maire vont présenter leurs projets.

Le ou la vainqueur-e de cette élection aura la charge de présider cette assemblée. Une assemblée que je connais bien puisque, il y a bien long-temps maintenant, quand j'avais ton âge, j'ai eu l'honneur de la présider en tant que maire du CME. Un souvenir fort et important qui aura contribué à ma volonté actuelle de travailler Cette manière de vous impliquer dans une démarche participative, démocratique et républicaine vous honore et montre que la citoyenneté et l'intérêt général ne sont pas de vieux concepts dépassés et oubliés, bien au contraire. Ce CME le prouve.

D'ores et déjà je peux te dire que je suis certain du beau travail que tu vas accomplir avec cette belle équipe et je suis fier de te compter parmi nous !

Pierrick SPIZAK,
Maire.



Qu'est-ce que le Conseil Municipal des Enfants ?

Ville de Villerupt souhaite permettre aux enfants de devenir **des citoyens responsables, conscients de leurs droits et devoirs.**

La municipalité donne la parole aux jeunes Villeruptiens afin qu'**ils s'impliquent** dans la vie de leur commune et ce à travers le Conseil Municipal des Enfants, véritable **espace de dialogues, d'échanges et de débats.**

Il permet aux enfants élus d'être des **citoyens actifs** de :

- Apprendre à mieux appréhender le fonctionnement de la Ville, de la Mairie, découvrir les institutions locales,
- Faire vivre les valeurs de la République,
- Recueillir les idées des jeunes Villeruptiens et faire connaître aux pouvoirs publics afin d'améliorer la vie de la Cité,
- Participer activement à la vie de la commune en menant des projets concrets dans différents domaines tels que la solidarité, les sports, les loisirs, l'environnement, la culture...
- Représenter le Conseil Municipal des Enfants lors des cérémonies officielles (voeux du Maire, cérémonies patriotiques...) sous la responsabilité et avec l'accord de leurs parents. Les enfants pourront lire des textes, chanter des chansons...
- Servir d'intermédiaire entre le Conseil Municipal des adultes et être représentants de leurs électeurs.

L'engagement citoyen

Les membres du CME sont élus pour un mandat de deux ans.

Dans le cadre de leur mandat, les jeunes conseillers sont tenus d'observer un certain nombre de règles communes :

- Etre sincère,
- Faire honneur à leur fonction,
- Traiter les autres candidats avec respect,
- Ne pas dénigrer les projets des autres,
- Participer de manière assidue aux réunions du CME,
- Rendre compte régulièrement à leurs camarades des activités et des projets du CME,
- Aller au bout de son mandat (sauf cas de force majeure)

Le Conseil Municipal des Enfants comment ça marche ?

Après les élections des jeunes élus, Monsieur le Maire officialise leur prise de fonction en séance plénière d'investiture.

Comment s'organise le Conseil Municipal des Enfants ?

Les élus se réunissent **deux fois par trimestre** en réunion plénière dans la salle du Conseil Municipal.

Des réunions de travail spécifiques peuvent être organisées à la demande en fonction des sujets traités.

Les élus du CME sont accompagnés par l'Adjoint à l'Enseignement, les élus et l'équipe des fonctionnaires du Pôle Démocratie Participative en lien avec le Pôle Vie de la Cité/Service Enfance-Enseignement.

Ces séances de travail sont publiques, les élus du CME peuvent y assister avec leurs parents.

Quels types d'actions ?

L'objet des réunions de travail doit être, bien entendu, en lien avec la commune et l'intérêt des enfants. Il ne s'agit pas de représenter sa classe mais bien de travailler sur des projets à l'échelle de la commune.

Les conseillers vont choisir et définir les actions qu'ils souhaitent mettre en place.

Il pourra s'agir par exemple :

- De l'aménagement d'un parc, d'aires de jeux (skate-park, espaces verts...)
 - D'événements festifs : fête de l'enfance, animations sportives...
 - De créations : d'un jeu, d'un journal...
 - De découvertes : visites de lieux, de villes, découverte de la vie locale...
 - De partenariat : participer à des actions de solidarité...

NOTES

